

Référence : C.N.171.2015.TREATIES-XXII.3 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA TRANSPARENCE DANS  
L'ARBITRAGE ENTRE INVESTISSEURS ET ÉTATS FONDÉ SUR DES  
TRAITÉS

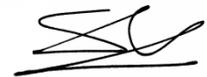
NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 2014

CANADA : SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,  
communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 17 mars 2015.

Le 17 mars 2015



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.